

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022.09.117.B

**Contrat de ville / Cohésion sociale : Programmation des actions
2022**

LE VINGT DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2022

Secrétaire de Séance: Thierry HUREAU

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **9**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Philippe VERGNAUD, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Gérard ROY à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Gérard ROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220922-2022_09_117B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Affichage : 27/09/2022

| | |
|---|--|
| <u>BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022</u> | DÉLIBÉRATION N° 2022.09.117.B |
| POLITIQUE DE LA VILLE | Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU |
| CONTRAT DE VILLE / COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION DES ACTIONS 2022 | |

Vu les orientations du contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu les orientations de l'appel à projets 2022 ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma Campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvres à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le Contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

Le 18 février, la conférence des financeurs a examiné collégalement les projets pour échanger et harmoniser les avis. Des dossiers ont été ajournés avec des demandes de compléments et précisions à leurs porteurs. Sur la base des dossiers modifiés, il convient donc de décider de la participation financière de GrandAngoulême sur le projet de l'ARU.

Par ailleurs, l'association ADHEOS a sollicité de GrandAngoulême une subvention pour mener son action en direction des personnes LGBT. Pour information, la subvention attribuée en 2021 pour cette même action était de 2 500 €.

Considérant que tout élu qui pourrait être intéressé par le versement de ces subventions, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

| Projet | Porteur | Montant | Elus ne prenant pas part au vote |
|---|---------------------------|----------------|---|
| Jardins partagés : animation et collaboration inter-quartiers avec les CSCS CAJ et FLEP | Association régie Urbaine | 3 000,00 € | |
| Accès aux droits des personnes LGBT | ADHEOS | 2 500,00 € | |

Le montant total des attributions s'élève à 5 500 €.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention aux organismes suivants :

- Association régie Urbaine : 3 000 €
- ADHEOS : 2 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

| | |
|---|---|
| Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|---|